



NOUVEL OUTIL
DE SIGNALEMENT DE DÉGÂTS

FACE À UN DÉGÂT DE LA FAUNE SAUVAGE

Vous êtes agriculteur, citoyen, chasseur !

Une nouvelle application mobile permet de signaler les dégâts que les animaux sauvages peuvent causer à vos biens ou à ceux des autres.

POURQUOI ?



Signaler des soucis
qui peuvent être récurrents
et coûter cher



Estimer le coût
des dégâts sur vos biens



Apporter aux décisionnaires
des éléments nécessaires pour
le traitements des dossiers



1 Télécharger
l'application



2 Créer un compte



3 Prendre une photo



4 Localiser
votre position

Accédez gratuitement à l'application



5 Renseigner
les informations



6 Signaler !



Dans le cas de dégâts occasionnés par le grand gibier et soumis à indemnisation :
ce signalement ne constitue pas un dossier d'indemnisation à élaborer
avec votre fédération départementale des chasseurs



Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez votre Chambre d'agriculture

06 49 71 36 04

lot.chambre-agriculture.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
LOT